



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le quinzième (15^e) jour du mois de janvier 2024 à 19 h au gymnase de l'école Dominique-Savio, situé au 150 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5

Absence motivée :

Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6
------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 Décision
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 sur le budget
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 sur la taxation
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 31 décembre 2023 Information
Dépôt de la situation financière au 12 janvier 2024
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
 - 2.2 Programmation no 2 de la TECQ 2019-2024 Décision
 - 2.3 Avis d'appel – Dossier Philippe Moulin c. Stratford Décision
- 3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**
 - 3.1 Immeubles ciblés par le droit de préemption Décision
- 4. Infrastructures municipales**
 - 4.1 Reddition de compte – RIRL Décision
 - 4.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 1222 décrétant une dépense de 2 222 100 \$ et un emprunt de 2 222 100 \$ pour les Information

- travaux prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour 2024
- 4.3 Eau potable au Parc du Lac-Aylmer – Avenant au contrat d'ingénierie Décision
- 5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
- 6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme**
- 6.1 Appui à la relance du Journal Le Cantonnier Décision
- 6.2 Nomination à Transautonomie Décision
- 7. Communications**
- 8. Loisirs et culture**
- 8.1 Premier versement de la contribution financière au comité des loisirs Décision
- 9. Finances, budget et taxation**
- 9.1 Adoption du règlement de taxation 2024 Décision
- 10. Urbanisme et environnement**
- 10.1 Application du Règlement no 1216 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières mécanisées levantes Décision
- 10.2 Demande de résidence de tourisme – 205 avenue Centrale Sud Décision
- 10.3 Demande de résidence de tourisme – 1148 chemin de Stratford Décision
- 10.4 Versement de la contribution financière à l'ARLA Décision
- 10.5 Versement de la contribution financière à la TCILA Décision
- 10.6 Nominations au comité de démolition Décision
- 11. Sécurité civile**
- 12. Affaires diverses**
- 13. Liste de la correspondance**
Demande concernant le Rang des Quarante
- 14. Période de questions**
- 15. Certificat de disponibilité**
- 16. Levée de la séance**

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Ajouter le point 10.7 Désignation de la Ville de Disraeli, organisme responsable du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que modifié.

2024-01-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Un citoyen demande si le coût des stations de lavage est réparti en part égale entre les 5 municipalités partenaires. La mairesse répond que selon l'entente, la répartition des coûts d'immobilisation varie de 16% à 25% par municipalité selon la quantité de terrain riverain, mais que les opérations sont à 20% par municipalité.

1.3 Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 tel que déposé.

2024-01-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 sur le budget

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 sur le budget tel que déposé.

2024-01-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 sur la taxation

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 sur la taxation tel que déposé.

2024-01-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 15 janvier 2024

1	INFOTECH (transport papeterie)	39.32 \$
4	PETITE CAISSE (poste Stratford info, hommage B. Boisvert, sapins et décors Noel, ampoules Domaine,	475.70 \$
8	DANY ST-ONGE (vêtements)	250.00 \$
9	BILO-FORGE INC. (soudure barrure camion Ford 2023, fer)	67.31 \$
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC. (avis public - règlement 1208)	127.97 \$
17	MRC DU GRANIT (contribution Route des Sommets, remplacer tête du banc au Parc)	1 518.51 \$
18	TELE ALARME PLUS (liaison à la centrale pour le Centre Communautaire - 9 janvier 24 au 9 janvier 25)	362.02 \$
21	J.N. DENIS INC. (inspection camions, réparation Western Star 2014 et Ford F550 2019, lumière)	2 207.85 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	110.00 \$
115	PURULATOR (envoi pour eau potable)	19.19 \$
124	RICHARD PROTEAU (cueillette de sapins)	448.40 \$
133	JEROME BRETON (vêtement)	31.03 \$
479	PHILIPPE GOSELIN & ASS. LTEE (essence, diesel, mazout)	15 808.84 \$
518	RECUPERATION FRONTENAC INC. (traitement des matières recyclables novembre et décembre)	1 695.94 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	370.12 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (budget et fonds de roulement)	517.38 \$
581	COMITE CULTUREL DE STRATFORD (brevage et musique party de Noël des employés)	131.19 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (réparation cylindre de moteur, couvercles)	59.15 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette et transport matières recyclables)	6 100.86 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport matières organiques et résiduelles)	13 308.35 \$
729	GUY BELLAVANCE (vêtements)	145.98 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (barre d'urgence, lampe, lumières, attaches, lave-vitre)	709.37 \$
789	GARAGE MAURICE ARGUIN (remorquage du rouleau compacteur)	206.95 \$
830	LA CROIX- ROUGE CANADIENNE (contribution février 2024 à janvier 2025)	180.00 \$
880	CONSTRUCTION UNI-TOIT 1997 (réfection toiture stration eaux usées)	6 668.55 \$
889	PROPANE GRG INC. (propane pour caserne , bureau municipal et garage)	2 931.14 \$
934	CONSTRUCTO SEAO (avis pour Centre Communautaire)	1 182.54 \$
1046	MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC (prévention janvier à juin 2024)	896.04 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	351.60 \$
1169	Jean-Pierre Bilodeau (vêtements 2023)	55.11 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitements des déchets)	2 213.81 \$
1233	CHEM ACTION INC. (vanne, diaphragme, manomètre)	1 784.41 \$
1243	ELECTRO-CONCEPT P.B.L. INC. (interface pour eau potable)	10 001.91 \$
1249	TGS INDUSTRIEL (gaz à souder)	156.89 \$
1296	XEROX (location, paiement 21 de 22)	608.29 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (production des plans TQC - rue des Cèdres et Elgin)	1 769.68 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse d'eau)	1 022.14 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPERATIF (valve, chlore)	219.97 \$
1420	PIECES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (relais, filtre, huile, lave-glace, solénoïde balais, réservoir, douilles)	1 342.79 \$
1481	REGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (quote part 1ère partie)	84 812.50 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels 7 au 17 novembre 2023)	284.91 \$
1530	AQUATECH (assistance technique Novembre et Décembre)	2 311.93 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MEGANTIC piles, connecteur)	101.17 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau)	59.13 \$
1560	C2 CONSULTANTS (antivirus 2024)	1 539.86 \$
1589	ESCOUADE CANINE MRC 2017 (frais administratif janvier à mars 24, médailles)	1 156.97 \$
1606	WILLIAM LECLERC BELLAVANCE (déplacements, repas élections, repas convention, cartables, nappes)	409.35 \$
1618	FQM ASSURANCES INC (assurance 2024)	54 580.66 \$
1663	LES SOLUTIONS B-CITI INC (licences 2024)	3 449.26 \$
1668	NANCY GUILLOT (déplacements et vêtements)	386.21 \$
1673	SANTINEL (électrodes adulte et enfant)	570.85 \$
1701	ESPACE MUNI (abonnement annuel)	48.86 \$
1702	P'TITS PLAISIRS GOURMANDS INC. (repas party de Noël des employés)	1 009.51 \$

TOTAL

226 817.47 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2024-01-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 31 décembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 31 décembre 2023.

Dépôt de la situation financière au 12 janvier 2024

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 12 janvier 2024.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Services de proximité, développement et tourisme

Le Décret de la population 2024 du MAMH a été déposé, la population de Stratford est passée de 996 à 1068, soit une augmentation de 7%. Il s'agit de la 2^{ème} plus grande augmentation de la MRC qui a une moyenne de 1%.

Pour le centre communautaire, il devrait y avoir séance extraordinaire à la fin janvier à la suite de l'acceptation de l'entente avec le PRACIM. Il y en aura également une le 6 février pour le financement du règlement d'emprunt pour la réfection des rues Elgin et des Cèdres, elle aura lieu au bureau municipal.

Communication et participation citoyenne

La Municipalité a obtenu la subvention de 7 500\$ pour la mise à jour de sa politique familiale.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

Il y aura un publipostage pour détailler les activités prévues pour le Cache-oreilles qui aura lieu le 27 janvier.

Pour la Saint-Valentin, il y aura une soirée souper-spectacle le 17 février au Parc du lac Aylmer.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

2.2 Programmation no 2 de la TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-01-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Avis d'appel – Dossier Philippe Moulin c. Stratford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un constat d'infraction à M. Philippe Moulin le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Moulin a contesté le constat d'infraction à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale a déclaré, le 20 novembre 2023, M. Philippe Moulin coupable en vertu du constat émis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Moulin souhaite porter à la cour d'appel la décision de la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être représentée par un avocat à la cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cain Lamarre représente la Municipalité depuis le début de ce dossier;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

DE MANDATER la firme Cain Lamarre pour représenter la Municipalité du Canton de Stratford à la cour d'appel dans le litige l'opposant à M. Philippe Moulin.

2024-01-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Immeubles ciblés par le droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (chapitre 25; projet de loi n° 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité du Canton de Stratford d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4 du Règlement 1220 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire, le conseil municipal identifie par résolution l'immeuble à l'égard duquel peut être inscrit un avis d'assujettissement au droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assujettir au droit de préemption certains lots ayant un potentiel de développement du périmètre urbain, de protection environnementale ou de bonification des services municipaux;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford désigne les lots suivants comme étant assujettis au droit de préemption :

Lots 5 642 700, 5 642 690, 5 642 681, 5 642 719, 5 642 758, 5 642 876, 5 642 890, 5 642 887, 5 642 872, 5 642 870, 5 642 882, 6 489 319, 6 555 271, 6 555 270, 6 168 620, 5 642 007, 5 641 859 et 5 642 488-P;

QU'un avis d'assujettissement au droit de préemption soit transmis aux propriétaires des lots désignés conformément au Règlement 1220.

2024-01-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Reddition de compte – RIRL

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 août 2021 au 13 juin 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford déclare la fin des travaux de réfection des rues Elgin et des Cèdres en date du 13 juin 2023, soit la date de signature, par l'ingénieur et l'entrepreneur, du Certificat de réception définitive des ouvrages;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-01-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 1222 décrétant une dépense de 2 222 100\$ et un emprunt de 2 222 100\$ pour les travaux prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour 2024

Je, soussigné, Richard Picard, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement d'emprunt no 1222 décrétant une dépense de 2 222 100\$ et un emprunt de 2 222 100\$ pour les travaux prévus au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour 2024.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est présenté.

4.3 Eau potable au Parc du Lac-Aylmer – Avenant au contrat d'ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la première priorité du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024 est l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme d'ingénierie FNX-Innov pour la désinfection du réseau d'eau potable au Parc du Lac-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE les analyses suggèrent que le puits pourrait être sous influence directe des eaux de surface (ESSIDES);

CONSIDÉRANT QUE le traitement de l'eau est différent si elle est sous influence directe des eaux de surface (ESSIDES);

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

D'AUTORISER la firme FNX-Innov à appliquer le protocole ESSIDES, au coût de 4 400 \$ plus taxes;

DE FINANCER ces dépenses à même la TECQ 2019-2024.

2024-01-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

6. Vie communautaire, services de proximité et tourisme

6.1 Appui à la relance du Journal Le Cantonnier

CONSIDÉRANT le communiqué du 12 décembre 2023 annonçant la dernière édition du journal le 8 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Journal le Cantonnier est distribué dans 14 municipalités, dont Stratford;

CONSIDÉRANT QUE près de 600 adresses de Stratford reçoivent le journal;

CONSIDÉRANT QUE le Journal le Cantonnier est un organisme à but non lucratif qui a pour but d'informer la population;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait de la couverture médiatique offerte à Stratford dans le journal;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'APPUYER la mise en place d'un comité de relance du Journal Le Cantonnier.

2024-01-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.2 Nomination à TransAutonomie

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil doit représenter la Municipalité de Stratford auprès de l'organisme TransAutonomie;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford délègue M. Onil Bergeron pour la représenter sur ce comité.

2024-01-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7. Communications

8. Loisirs et culture

8.1 Premier versement de la contribution financière au comité des loisirs

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 27 000\$ est prévu au budget 2024 pour le Comité des loisirs;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

DE VERSER une somme de 15 000\$ au Comité des loisirs de Stratford.

2024-01-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Finances, budget et taxation

9.1 Adoption du règlement de taxation 2024

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après « Municipalité ») a adopté un budget pour l'année financière 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 988 du *Code municipal du Québec*, toutes taxes sont imposées par règlement;

ATTENDU QUE tous les services fournis par la Municipalité ne sont pas distribués uniformément à la grandeur du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE plusieurs immeubles sont situés sur des chemins privés pour lesquels la Municipalité ne peut être tenue d'offrir certains services;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires d'immeubles n'exigent pas que la Municipalité déneige leur chemin à l'hiver;

ATTENDU QUE certains services fournis par la Municipalité n'ont aucune corrélation avec la valeur foncière des immeubles et qu'il convient d'en répartir le coût en fonction du bénéfice reçu;

ATTENDU QUE le Conseil municipal (ci-après « Conseil ») recherche une corrélation équitable entre la taxation municipale et les services reçus;

ATTENDU QUE le Conseil a étudié plusieurs options pour atteindre cet objectif en toute équité;

ATTENDU QU'EN vertu des Articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE certaines dettes sont spécifiques à certains secteurs, dont celui du village, du chemin Aylmer et des chemins du lac de la Héronnière;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier, la proportion du compte qui doit être payée à chaque versement, et toutes autres modalités, y compris un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 981 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut fixer le taux d'intérêt applicable aux taxes non payées à la date d'exigibilité;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 231 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, une municipalité peut imposer au propriétaire ou occupant d'une roulotte située sur son territoire un permis d'au plus 10 \$;

ATTENDU QUE la combinaison des Articles 2, 91 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Municipalité d'accorder une aide aux personnes physiques défavorisées et, à cette fin, d'établir tout programme d'aide;

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 par le conseiller, M. Richard Picard, ainsi que présenté par le directeur général à la séance extraordinaire du 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par M. Daniel Morin, et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le Règlement no 1221 sur la taxation 2024 fixant le taux de la taxe foncière générale, la tarification des services, les taux d'intérêt sur les arrérages, les compensations, le nombre ainsi que la date des paiements.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Application du Règlement no 1216 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières mécanisées levantes

ATTENDU QUE l'article 27 du Règlement no 1216 prévoit que l'application du règlement se fait par les officiers municipaux et agents de la paix nommés par résolution;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

DE NOMMER le directeur général et l'inspectrice municipale responsables de l'application du règlement 1216;

D'AUTORISER les agents de la paix de la Sureté du Québec à appliquer le règlement 1216.

2024-01-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Demande de résidence de tourisme – 205 avenue Centrale Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet d'une consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 205 avenue Centrale Sud a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a fait l'objet d'aucune opposition du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 205 avenue Centrale Sud permettant la location à court terme pour une période de 2 ans, tel que prévu au règlement 1182.

2024-01-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Demande de résidence de tourisme – 1148 chemin de Stratford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet d'une consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1148 chemin de Stratford a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE pendant les 2 dernières années, la Municipalité n'a reçu aucune plainte pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a démontré l'efficacité d'application de ses règlements;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a fait l'objet d'aucune opposition du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 1148 chemin de Stratford permettant la location à court terme pour une période de 2 ans, tel que prévu au règlement 1182.

2024-01-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Versement de la contribution financière à l'ARLA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir les activités des associations de protection des lacs par le versement annuel d'une subvention prévue au budget;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan des activités de l'Association des résidents du lac Aylmer;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ACCEPTER le versement de la subvention prévue au budget, soit 2 630\$, à l'Association des résidents du lac Aylmer.

2024-01-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Versement de la contribution financière à la TCILA

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle prévue à l'entente entre les municipalités de Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer est de 2 500\$;

CONSIDÉRANT la planification commune des municipalités pour le remplacement des bouées désuètes de 2021 à 2025 pour le lac Aylmer, au coût annuel de 4 000\$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 500\$ est prévu pour l'accompagnement professionnel pour la mise en place du projet de stations de lavage des embarcations;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford verse un montant de 10 000 \$ à la Ville de Disraeli pour les activités de la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer.

2024-01-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.6 Nominations au comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1212 prévoit la formation d'un comité de démolition formé de trois membres du conseil, dont un nommé à titre de président du comité;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Julie Lamontagne;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

DE NOMMER Mme Natalie Gareau, M. Jocelyn Plante et M. Onil Bergeron comme membres du comité de démolition;

DE NOMMER M. Jocelyn Plante comme président du comité de démolition.

2024-01-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.7 Désignation de la Ville de Disraeli, organisme responsable du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli, Paroisse de Disraeli, Stratford et Weedon, étant connues comme les municipalités partenaires, désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise;

ATTENDU l'Entente intermunicipale concernant la protection des lacs Aylmer, Elgin et Louise intervenue en juin 2023;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires veulent traiter le projet d'implantation des stations de lavage et de descentes de bateaux pour les lacs Aylmer, Elgin et Louise de façon concertée;

ATTENDU QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Stratford, Ville de Disraeli et Weedon désirent participer au projet « Embauche et partage d'une ressource humaine pour la gestion administrative de l'entente intermunicipale en fourniture de services pour la protection des Lacs Aylmer, Elgin et Louise »;

ATTENDU l'obtention de l'aide financière le 11 septembre 2023 dans le cadre du programme du volet 4 en Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (MAMH-DRCA_2023-002281-V4C);

ATTENDU QUE le conseil municipal de Paroisse de Disraeli n'a pas adopté le règlement d'emprunt nécessaire aux installations des stations de lavage et des équipements associés ;

ATTENDU QUE de ce fait Paroisse de Disraeli ne peut plus être l'organisme responsable du projet;

ATTENDU l'acceptation de la Ville de Disraeli à devenir l'organisme responsable du projet;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford accepte le changement de l'organisme responsable;

QUE le conseil nomme Ville de Disraeli organisme responsable du projet;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à participer au projet d'embauche et de partage d'une ressource humaine pour la gestion administrative de l'entente intermunicipale en fourniture de services pour la protection des Lacs Aylmer, Elgin et Louise et à assumer une partie des coûts.

2024-01-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

Demande concernant le Rang des Quarante

14. Période de questions

Aucune question

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce quinzième (15e) jour de janvier 2024.

16. Levée de la séance

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 54.

2024-01-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier